

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Baisse du tarif et modernisation du service d'eau potable : Orléans Métropole signe un 1^{er} contrat intercommunal pour 7 communes



Le Conseil d'Orléans Métropole a décidé de confier, le 25 octobre 2018, un contrat de Délégation de Service Public (DSP), à la société Véolia, pour la gestion des services d'eau potable et de défense extérieure contre l'incendie. Cette nouvelle DSP, qui concerne 7 communes du nord-Est d'Orléans Métropole, permettra de moderniser, d'harmoniser et de clarifier le service, avec un tarif optimisé pour les usagers. Le contrat, d'une durée de 5 ans, porte sur la période 2019-2023.

Le 29 mars 2018, le Conseil d'Orléans Métropole a voté le principe de recours à une concession pour la gestion de l'eau potable de 7 communes de son territoire : Boigny-sur-Bionne, Bou, Chécy, Combleux, Mardié, Chanteau et Marigny-les-Usages.

Le contrat intercommunal de Véolia

Au total, 3 entreprises ont répondu à l'appel à candidature lancé en avril 2018. Après analyse des offres, c'est la proposition de Véolia qui a été retenue. Plusieurs éléments ont été pris en compte :

- **La tarification**

105,60 euros HT pour une facture de 120 m³. Il s'agit de l'offre la plus avantageuse, pour les usagers, à compter de 80 m³ fournis. **Cela représente une baisse de 8,7% pour les communes de l'ancien SIAEP et de 10,3% pour celles de l'ancien SIVU.**

- **Relation aux usagers modernisée et simplifiée**

- * Mise en place d'une facture unique eau potable et assainissement
- * Prise de rendez-vous possible tous les matins de la semaine chez l'utilisateur
- * Mise en place d'un accueil dans l'une des 7 mairies concernées pour renseigner les usagers, 1 jour par semaine, pendant 1 mois après la période de facturation
- * Site internet, application smartphone, E-facture, paiement par prélèvement mensuel,...

- **Le rendement**

Véolia s'engage à obtenir un taux de rendement (rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution) de 87% en 2022 avec notamment 252 heures par an de recherches de fuites et la mise en place de moyens dédiés (sectorisation, prélocalisation acoustique, gaz traceur, ...).



- **La gestion du patrimoine existant** avec notamment 1.8 million d'euros programmés pour des travaux de réhabilitation et de sécurisation des ouvrages de production, et le renouvellement du réseau de distribution à hauteur de :

- * 800 mètres linéaires/an, soit 0,40% du linéaire total
- * 30 branchements/an, soit 0,40% du parc
- * Le remplacement de tous les compteurs de plus de 15 ans, soit 2 906 compteurs sur la durée du contrat

- **L'environnement et l'action sociale**

La DSP confiée à Véolia prévoit de nombreuses actions en faveur du développement durable comme l'optimisation des contrats d'approvisionnement en énergie, l'utilisation de véhicules hybrides, la gestion différenciée des espaces verts ou encore la mise en place de ruches connectées notamment. Des missions sociales sont également intégrées à la DSP : Véolia s'engage par exemple à réserver 900 heures de travail à des personnes en situation de retour à l'emploi ou qui rencontrent des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Harmonisation vers plus de modernité et de clarté pour les abonnés

Les 5 premières communes faisaient partie du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) des Vals de Loire, Bionne et Cens) dont le contrat de Délégation de Service Public confié à la Nantaise des Eaux prendra fin le 21 décembre 2018. Les deux autres communes, Chanteau et Marigny-les-Usages, étaient membre du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) des Usages, dissous le 31 décembre 2017. La gestion de l'eau fournie par le SIVU s'effectuait en régie. Afin d'harmoniser le service eau potable à l'échelle des 7 communes, une DSP de transition a été confiée par le Conseil d'Orléans Métropole à Véolia. Le contrat porte sur la période 2019-2023 et prévoit :

- Production d'eau sur les 7 communes concernées et vente d'eau à des communes limitrophes de la Métropole (Vennecy et Rebréchien) et Donnery en secours ;
- Distribution de l'eau jusqu'aux compteurs des abonnés du service ;
- Gestion du patrimoine existant et notamment réalisation des travaux de renouvellement principalement de travaux neufs, principalement concernant la réhabilitation des ouvrages de production et de stockage ;
- Facturation et recouvrement des redevances liées à l'eau potable, incluant la facturation du service de l'assainissement ;
- Défense extérieure contre l'incendie

7 communes concernées : quelques chiffres

7 500 abonnés
18 400 habitants
193 KM de réseau
6 unités de traitement
6 réservoirs